

## Acide oxalique en poudre – UPDATE !!

Depuis le mois de novembre 2017 il existe deux préparations d'acide oxalique en poudre « homologués » pour traiter les abeilles.

(voir liste SSA : [http://www.bienen.ch/fileadmin/user\\_upload\\_relaunch/Documente-FR/Sante\\_des\\_abeilles/preparations\\_apicoles\\_recommandees.pdf](http://www.bienen.ch/fileadmin/user_upload_relaunch/Documente-FR/Sante_des_abeilles/preparations_apicoles_recommandees.pdf))

En effet, Biovet-Andermatt a enfin homologué sa poudre d'acide oxalique qu'elle vendait comme fourniture pour l'appareil VARROX. Ce produit s'appelle VARROXAL est il est vendu en récipient de 75g pour le prix de CHF 15.- (-.22/g). Il est homologué uniquement pour la sublimation.

L'autre formule vendue par Bienen-Meier est l'Apibioxal 35 / 175 / 350 g (-.70/g). Ce produit est homologué pour le traitement par sublimation et par dégouttement.

